

EM/2021/07

Le 8 mars 2021

Chers membres de l'IPBES, observateurs et autres parties prenantes,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la huitième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui aura lieu en ligne du 14 au 24 juin 2021.

Il est prévu que les consultations régionales soient proposées en ligne entre le 7 et le 11 juin 2021. Les journées des parties prenantes se tiendront entre le 3 et le 9 juin 2021 pour répondre aux exigences liées au format virtuel et aux différents fuseaux horaires. La huitième session de la Plénière débutera lundi 14 juin 2021 à 13 heures, heure de l'Europe centrale (HEC). La clôture de la session est prévue pour le jeudi 24 juin 2021. Une lettre d'invitation a également été envoyée par le Secrétariat des organes directeurs du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à tous les ministères de l'Environnement de tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à tous les membres d'institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à tous les représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi qu'aux missions permanentes auprès de l'ONU.

L'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Plénière est disponible sur le site de l'IPBES (<https://www.ipbes.net/event/ipbes-8-plenary>). Lors de cette importante session, la Plénière examinera pour approbation le rapport de cadrage de deux évaluations : i) une évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé dans le contexte du changement climatique (évaluation des interdépendances) et ii) une évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la diversité biologique (évaluation du changement transformateur). Les plans de travail provisoires du groupe de travail de l'IPBES pour la période intersessions 2021-2022 seront également examinés pour approbation. Les dispositions financières et budgétaires feront elles aussi l'objet d'un examen. Une note d'information portant sur toutes les démarches nécessaires ainsi que les divers documents officiels relatifs à la session seront publiés sur le [site Internet de l'IPBES](#) dès qu'ils seront disponibles.

Afin de préparer la session, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir **remplir le formulaire d'inscription en ligne** (<https://ipbes.net/ipbes-8/registration>) **dès que possible et au plus tard le 17 mai 2021**. Veuillez noter que l'inscription aux journées des parties prenantes doit se faire de manière indépendante. **Pour vous inscrire aux journées des parties prenantes, veuillez utiliser le**

formulaire disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ipbes.net/registration/IPBES8/stakeholderday>. Sachez que l'inscription aux journées des parties prenantes ne donne pas accès à la huitième session de la Plénière de l'IPBES.

Conformément au règlement intérieur des sessions de la Plénière de l'IPBES et à la pratique des sessions précédentes, chaque membre est tenu de transmettre au secrétariat de l'IPBES les accréditations officielles de ses représentants, ainsi que les noms des représentants suppléants et des conseillers. Les accréditations doivent être délivrées soit par le chef de l'État ou du gouvernement, soit par le ministre des Affaires étrangères, conformément à la politique et à la législation de chaque pays. Une copie numérisée des accréditations, ainsi que les autres documents contenant les noms des représentants à la huitième session de l'IPBES (tels que les lettres et notes verbales) doivent être transmis par un membre de la délégation avant le 9 juin 2021, par le biais de la plateforme en ligne : <https://ipbes.net/ipbes-8/nomination-letters-and-credentials>. La version originale en format papier des accréditations doit normalement être transmise au secrétariat de l'IPBES, mais comme la huitième session plénière se déroulera à distance, le secrétariat de l'IPBES ne sera pas en mesure de réceptionner les copies originales, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Si ce n'est déjà fait, tous les membres sont invités à désigner un correspondant national chargé d'assurer la liaison avec le secrétariat de l'IPBES, en envoyant à ce dernier (secretariat@ipbes.net) une lettre de nomination accompagnée du formulaire de désignation dûment rempli disponible ici : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/IPBES_NFP_designation_form.pdf. La liste des correspondants nationaux est disponible à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/national-focal-points>.

La participation d'observateurs à la session de la Plénière nécessite leur admission par la Plénière. Les observateurs sont constitués des organismes, organisations ou agences de niveau national, international, gouvernemental, intergouvernemental ou non gouvernemental qui sont compétents dans les domaines couverts par l'IPBES, y compris les organisations et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales. Les observateurs qui ont été à une session précédente de la Plénière (<https://ipbes.net/accredited-organisations>) seront admis à la huitième session de la Plénière.

La Plénière décidera de l'admission de nouveaux observateurs conformément aux procédures provisoires, telles que définies au paragraphe 22 du rapport de la première session de la Plénière (IPBES/1/12). Pour demander son admission en tant qu'observateur, un organisme, une organisation ou une agence compétent(e) dans les domaines couverts par l'IPBES doit présenter une lettre officielle, signée par le ou la responsable de l'organisation, informant le secrétariat de l'IPBES de son souhait d'être représenté(e) à la huitième session de la Plénière. Cet organisme doit fournir des informations complémentaires au moyen du formulaire d'accréditation en ligne avant le 2 avril 2021 à **18 heures (HEC)**. Pour obtenir un lien vers le formulaire en ligne, les représentants des organisations qui ne sont pas encore admises sont invités à remplir le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : <https://ipbes.net/ipbes-8/registration>.

En conclusion, je voudrais également inviter tout gouvernement en mesure de le faire à envisager d'accueillir la neuvième session de la Plénière, prévue en avril 2022. Les gouvernements désireux d'accueillir la neuvième session de la Plénière sont invités à envoyer un courriel à : secretariat@ipbes.net.

Je vous remercie de votre soutien sans faille à l'IPBES.

Cordialement,



Dr Anne Larigauderie | Secrétaire exécutive